



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du **3 décembre 2012**, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-213** intitulé : « **Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO 6)** ».

Ce règlement a pour objet « **de mettre à jour la réglementation de l'arrondissement relative aux activités de la direction de l'Aménagement urbain et du Patrimoine et de la direction des Loisirs, de la Culture, du Sport et du Développement social, applicables sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont** ».

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 13 décembre 2012.

Pascale Lebel,
Secrétaire substitut de l'arrondissement

